

Autorisation de sortie pour les élèves du CP au CM2 à la rentrée 2026/2027

Chers parents,

Pour sécuriser les départs de l'école aux heures des sorties dès la rentrée des classes, je vous remercie de bien vouloir renseigner le coupon ci-dessous afin que nous puissions identifier les enfants qui pourront quitter l'école seuls ou accompagnés et ceux qui devront obligatoirement attendre au portail ou sur la cour.

Les élèves, autorisés à quitter seuls l'établissement devront présenter une carte de couleur verte avec leur photo.

Les élèves, autorisés à quitter l'établissement accompagnés d'un frère ou d'une sœur aîné(e), devront présenter une carte de couleur mauve avec leur photo.

Les élèves, bien que disposant de leur carte de sortie de l'année passée, ne pourront pas quitter l'école sans une autorisation actualisée, écrite et signée de votre part.

Pour l'attribution ou le renouvellement d'une carte de sortie, il vous faudra nous fournir une photo de l'enfant, type photo d'identité.

Je vous remercie de bien vouloir faire retour au secrétariat du coupon ci-dessous, complété et signé, accompagné si besoin d'une photo, de préférence avant le vendredi 3 juillet. Si besoin, ce document vierge est à votre disposition à l'école.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Mme Mélanie CONQ

Talon « Autorisation de sortie » pour les élèves du CP au CM2 à la rentrée 2026/2027

Madame, Monsieur,

Parent(s)/tuteur(s) de

Inscrit(e) en classe de

☐ devra obligatoirement attendre au portail ou sur la cour de l'école

☐ pourra quitter seul(e) l'école grâce à une **carte verte**

☐ conserve la même carte

☐ sollicite une carte (joindre obligatoirement la photo)

☐ pourra quitter l'établissement accompagné d'un(e) aîné(e) grâce à une **carte mauve**

☐ conserve la même carte

☐ sollicite une carte (joindre obligatoirement la photo)

Identité de l'aîné(e) autorisé(e) :

Date :

Signature(s) obligatoire(s)